Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_23-DE

Feuillet 2026-164

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-2.3

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME- CREDIT DE PAIEMENT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CINEMA

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2.1 du 14 avril 2022 validant l'approbation du programme de construction du cinéma et le lancement d'un concours d'architecture,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_23-DE

Vu la délibération n° 202406-9.0 du 5 juin 2024 concernant la validation la réalisation du cinéma (APD), les autorisations d'urbanisme concernant le projet et la préparation du DCE pour les entreprises,

Vu la délibération 202412-1.2 du 11 décembre 2024 portant sur la réalisation d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création du cinéma le Littoral à Fouesnant,

Vu le planning prévisionnel modifié de déroulement des travaux et par conséquent le chiffrage des phases,

Vu les articles L 2311-3 et R2311-9 du CGCT,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la nécessité de recourir à une modification de la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction d'un cinéma à Fouesnant,

Considérant que les investissements de l'opération de construction d'un cinéma seront répartis sur les exercices 2025, 2026 et 2027 et qu'il convient de déroger aux règles de l'annuité budgétaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, LINTANF Maël, et 4 contre : GUILLOU Daniel, JEZEQUELLOU Jean-Loïc, LE FLOCH Catherine, SAVINA Véronique)

- Approuve la modification de l'autorisation de programme à hauteur de 7 000 000 € HT et propose de répartir les crédits de paiement en 2025, 2026 et 2027,

- Dit que les crédits 2025 s'élèvent à 1 861 476,91 € HT, les crédits prévisionnels pour 2026 à 4 389 025,33 € HT et le solde en 2027 (749 497, 76 € HT).

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN